



# L'ECHO

**FO** DGFIP  
la force syndicale

# DE L'ESSONNE

**Secrétaire Départemental** : Cédric CERCLE (HDIF Corbeil ☎ 01.60.90.51.52)

**Secrétaires adjoints** : Lionel BOYER (TP Evry) – Cécile SORIANO (SAID Corbeil)

**Permanent** : Odile JUEL (DDFIP ☎ 01.69.13.26.81)

**Trésorier** : Maryvonne GERDUYN (DDFIP ☎ 01.69.13.27.29)

N°35 du 26 août 2010

**Courriel** : [fo.091@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.091@dgfip.finances.gouv.fr)

---

## **Assurer une mobilisation de grande ampleur et exiger l'abandon du projet gouvernemental sur les retraites le 7 septembre 2010.**

Alors que le projet de réforme des retraites va être examiné par les députés du 7 au 17 septembre prochain, toutes les Confédérations syndicales se sont rencontrées le lundi 23 août.

À l'issue de cette réunion, Force Ouvrière n'a pas validé le communiqué commun considérant que, alors que toutes les OS avaient fait le constat que ce projet de réforme était injuste et inefficace, ce texte n'exigeait pas son retrait.

On peut effectivement s'interroger sur cette réticence à demander l'abandon de ce projet qui organise un recul des droits sociaux, alors que la situation exige une position unanime de toutes les organisations syndicales vis-à-vis du gouvernement, mais aussi de l'ensemble des salariés.

Rappelons que ce projet de loi prévoit pour tous les salariés publics et privés :

- Le report de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans ;
- Le report à 67 ans de l'âge d'annulation de la décote ;
- L'allongement de la durée de cotisation à 41,5 annuités.

Et pour les fonctionnaires en particulier :

- L'augmentation de la retenue pour pension (qui n'est pas une cotisation contrairement aux affirmations de la propagande gouvernementale) de 7,85% à 10,55% du TIB, pour aligner les fonctionnaires sur les cotisations du régime général et du régime complémentaire obligatoire supportées par les salariés du privé, tout en gelant les traitements des fonctionnaires ;

- La suppression de la possibilité de départ anticipé pour les parents de 3 enfants ayant 15 ans de service ;
- L'alignement des conditions d'attribution du minimum de pension sur celles du minimum contributif existant dans le privé (intégralité des trimestres au moment du départ, sinon âge légal du taux plein soit 65 ans actuellement).

Comme l'a rappelé Jean-Claude MAILLY, même si FO n'a pas signé le communiqué syndical du 23 août, l'unité d'action existe.

Force Ouvrière participera ainsi pleinement aux actions et manifestations du 7 septembre sur l'ensemble du territoire sur la base de son exigence de l'abandon du texte gouvernemental.

Dans l'immédiat, et sans attendre, il convient de tout mettre en œuvre pour assurer le succès de cette journée qui doit en appeler d'autres.

**Pour porter « Haut et Fort » vos revendications**

**Venez nous rejoindre,**

**Adhérez à FORCE OUVRIÈRE**

**Bulletin d'adhésion à retourner à FO-DGFIP 91**

**(66 % du montant de la cotisation sont déductibles des impôts)**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Grade et échelon :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP 91

Date :

Signature :